

École inclusive version Blanquer : chronique d'une catastrophe annoncée !

En matière d'école inclusive ou d'inclusion scolaire, JM Blanquer conduit un bulldozer qui provoque des **dégâts énormes** sur la scolarisation des élèves en situation de handicap et sur les conditions de travail scandaleuses de leurs accompagnant-es.

Les pseudo-concertations menées par le ministère ne visent qu'à remplir des objectifs comptables comme l'atteste la mise en place brutale des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés), véritables machines à broyer de l'humain. Les comités consultatifs se sont faits sans les principaux-aes intéressé-es et l'agenda social ministériel n'est que peu rempli de réunions sur cette thématique. Même le Grenelle de l'Éducation ne fait pas mention des AESH, ce qui, au regard des pistes avancées, n'est pas un mal en définitive.

Mais cette absence récurrente marque le **profond mépris ministériel pour les personnels en charge de la gestion du handicap**. Résultat : aucune vraie négociation, aucune avancée salariale, aucune reconnaissance concrète de leur valeur. Et le ministre ose parler de professionnalisation ?

Dans un contexte sanitaire inédit, les AESH sont particulièrement mis-es en danger alors que Blanquer vogue entre « Ghostbusters » et « Y-a-t-il un pilote dans l'avion ? ».

Négligé-es ou réduit-es au silence, ils-elles se débrouillent souvent seul-es sur le terrain pour assurer tant bien que mal leur propre protection et celle des élèves qu'ils-elles accompagnent. Un an après le début de la pandémie, toujours aucune reconnaissance pour les 100 000 AESH dans les établissements scolaires au quotidien ni aucune dotation en protections sanitaires spécifiques indispensables pour accomplir leurs missions.

La CGT Educ'action est aux côtés des AESH pour rappeler au ministre que nous sommes debout et déterminé-es à obtenir un statut à la hauteur de notre valeur professionnelle et une rémunération

Et au cœur de cette situation ubuesque, les AESH...

La pénurie d'accompagnant-es n'est pas un hasard car la fonction n'a rien d'attractif ! Comment supporter plus longtemps des conditions de travail aussi précaires et mal rémunérées ?

Loi Handicap 2005 : triste anniversaire...

Alors que la question du handicap est une priorité inscrite dans la loi, les conditions d'encadrement et la situation des personnels restent désastreuses.

Sommaire

- p1 : Édito
- p2 : **Des miettes...T2 HT2/ Contexte sanitaire**
- p3 : **les PIAL**
- p4 : **Souffrance au travail/ Nos revendications**

Dès maintenant et dans toutes les académies, la CGT Educ'action revendique :

- ◆ le respect de la grille indiciaire en vigueur, avec rétroactivité pour les retards de régularisation, la prise en compte de l'ancienneté y compris celle des contrats CUI ;
- ◆ le rétablissement du versement de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG avec effet rétroactif ;
- ◆ le respect du cadre des missions des AESH ;
- ◆ la communication respectueuse et non plus infantilisante et humiliante envers les AESH, des interlocuteur-trices identifié-es et à l'écoute ;
- ◆ le recrutement en nombre suffisant d'AESH et d'APSH, à hauteur des besoins réels des élèves et des personnels accompagnés ;
- ◆ des mesures concrètes et spécifiques prises sans délai pour la protection des AESH car cette protection n'est pas une option.

AESH : des miettes, rien que des miettes !

UN VRAI MÉTIER

Nous, AESH, sommes en première ligne pour l'accueil et la prise en charge dans les classes des élèves en situation de handicap.

Maillon indispensable de l'école inclusive, nous leur permettons d'accéder aux apprentissages dans des conditions adaptées et le respect de leur situation de handicap. Nous mettons tout en œuvre pour les amener vers l'autonomie en respectant le chemin qu'ils-elles ont à parcourir pour l'atteindre, et ce dans un cadre bienveillant, sécurisant, valorisant. Nous travaillons, chaque jour à les accompagner dans leurs progrès, leur évolution.

Nous exerçons donc un VRAI MÉTIER, spécifique et complexe.

MALTRAITANCE À TOUS LES ÉTAGES

Nous n'avons pas de pouvoirs magiques. Tous les manquements de la prise en charge en amont (casse des structures du sanitaire et social et de l'enseignement adapté, réduction des heures d'accompagnement notifiées par les MDPH) agissent sur les élèves et génèrent, pour eux-elles, angoisses, souffrance, situations de crise, difficultés relationnelles, harcèlement... Ces manquements obligent aussi les AESH à effectuer des actes relevant du soin (et parfois lourds), à prendre en charge des souffrances physiques, des agressions, un épuisement psychologique...

LE SALAIRE DE LA HONTE

Et pourtant, notre salaire moyen est de 760 euros nets/mois pour 24 heures en présence de l'élève et des heures d'activités connexes (réunions, formations, concertation). 98% d'entre nous sont sur temps incomplet. Et en fin de carrière, au mieux, nous n'obtiendrons qu'environ 150 euros d'augmentation (indice plafonné), et ce pour un temps plein (seulement 2 % des AESH sont concerné-es !)

Par ailleurs, nous n'avons accès à aucune prime (REP, REP+, EREA), et pire, nous peinons à nous faire rembourser les frais engendrés par nos déplacements (merci les PIAL !) de plus en plus nombreux entre établissements.

Cette situation honteuse doit cesser !

La reconnaissance concrète de la valeur professionnelle des AESH passe par un vrai statut de la Fonction publique d'État et une augmentation immédiate des salaires.



Des payes prélevées sur le budget des taille-crayons !

Depuis l'arrêt des contrats aidés, les AVS devenu-es AESH peuvent avoir deux employeurs différents :

- ◆ les DSDEN (T2) ;
- ◆ les EPLE (lycées mutualisateurs, HT2).

À l'heure actuelle, 40% des AESH sont sous contrat HT2, c'est à dire rémunéré-es sur des budgets alloués au matériel pédagogique... L'arrêt des contrats aidés (mieux rémunérés que les contrats AESH de droit public, d'ailleurs) a engendré de nouvelles inégalités : méconnaissance flagrante du cadre de gestion de la fonction AESH par les lycées employeurs, difficulté à obtenir des fiches de paie, accès difficile voire impossible à l'action sociale réservée aux personnels de l'Éducation nationale.

Exigeons un seul mode de recrutement : par les DSDEN !

Contexte sanitaire : la protection des AESH n'est pas une option

La pandémie a accru les risques : aucune mesure de protection adéquate n'a été spécifiquement mise en œuvre alors que nos missions nous imposent une grande proximité avec les élèves. Impossible de travailler à distance d'elles-eux. Comme seule protection, il a souvent fallu nous contenter du



fameux masque toxique «Dim» ; pas de masque FFP2, pas de surblouse (quand nécessaire), des masques transparents arrivés tardivement et souvent inadaptés... et parfois pas de masques du tout... **Inacceptable !**

AESH et PIAL : la BÉRÉZINA !

On nous a dit... qu'une vraie réflexion sur la fonction aurait lieu, que le dialogue social allait permettre une communication bienveillante, respectueuse, améliorer le fonctionnement de l'école inclusive et de fait, la condition des AESH.

On nous a dit aussi... que les PIAL en seraient l'illustration, qu'ils offriraient non seulement aux élèves une meilleure réponse à leurs besoins, mais qu'ils entreraient bel et bien dans le cadre d'une politique de professionnalisation des AESH ...



Les PIAL, « super fail » de Blanquer...

Non-respect des notifications MDPH, épuisement des AESH, camouflage des manques...

- **Augmentation du nombre d'établissements d'affectation**
 - > jusqu'à 27 établissements sur un seul PIAL
- **Accroissement du nombre d'élèves accompagnés-es**
 - > parfois, une AESH pour 10 élèves
- **Dispersion de l'accompagnement**
 - > jusqu'à 5 accompagnant-es différent-es pour un-e même élève
- **Changements incessants d'emploi du temps**
 - > en janvier 2021, une collègue AESH attaque son 6^e EDT depuis la rentrée
- **Réduction des heures attribuées pour les accompagnements mutualisés (AESH-co) sous prétexte de favoriser l'autonomie des élèves**
 - > préconisation : 5h00 d'accompagnement hebdomadaires maximum
- **Économies sur des heures attribuées aux élèves (en s'asseyant sur les notifications MDPH) pour un accompagnement individualisé, notamment quand l'AESH intervient pour plusieurs élèves dans une même classe**
 - > des notifications 10h + 8h + 12h d'accompagnements se transforment en 20h d'AESH
- **Non-respect des souhaits des AESH et non-prise en compte de leur profil qui permettrait des accompagnements ciblés**
- **Demande, ou même exigence des établissements via des pressions envers les AESH, d'utiliser les heures prévues au contrat pour les activités connexes hors présence élèves à des fins d'accompagnement.**
- **Non-respect du cadre des missions des AESH (nous ne sommes ni ATSEM, ni aide-soignant-es, ni éducateur-trices, ni AED, ni personnels des RASED ...)**
 - > au contraire, des demandes répétées pour assurer le soutien scolaire, transporter des archives, faire du secrétariat ou servir les élèves au restaurant scolaire
- **Transformation des coordinateur-trices PIAL en chef-fes autoritaires dépassant le cadre de leurs missions (par ailleurs très floues)**
 - > on reçoit des SMS à 20h ou le WE pour convocation à une réunion le lendemain matin, on voit passer des mails ou messages pour des changements d'EDT le vendredi soir pour le lundi, des pressions lors d'absences pourtant justifiées...

Suite à de nombreux retours sur les AESH référent-es, la CGT Educ'action publiera prochainement une fiche spéciale.

LE CONSTAT EST SANS APPEL

Les PIAL dégradent nos conditions de travail et détériorent la qualité de l'accompagnement des élèves.

STOP AUX PIAL !

La souffrance au travail

La réforme du secteur médico-social, le développement du «tout handicap» et la destruction de l'enseignement adapté, les classes surchargées et le manque de formation ont de graves **conséquences pour les AESH**.

- **avec les élèves et leurs familles** : souffrances physiques (handicaps physiques ou difficultés mentales-sociales engendrant gestes délétères ou agressions...) et psychologiques (maladies graves, décès, violences verbales, culpabilisation...);
- **de la part de la hiérarchie** : stress et dévalorisation

(changements incessants, manque de reconnaissance, payes minables) ;

- **de la part de certaines équipes pédagogiques** : conflits, vexations, malentendus, injonctions contradictoires liés à la méconnaissance des missions, au manque de régulation, à la multiplication des difficultés à gérer pour tous les personnels.

Tous ces éléments dégradent notre santé et les risques psycho-sociaux comme l'épuisement, la dépression, le stress, l'isolement deviennent notre quotidien.

POUR LES AESH, LA CGT ÉDUC'ACTION REVENDIQUE :

- ♦ **la valorisation urgente du salaire des AESH et l'arrêt du recours au multi-employeur. Stop à la surexploitation des AESH et au « multi-fonctions » ! Vivons dignement de notre travail auprès des élèves en situation de handicap dans tous les établissements scolaires ;**
- ♦ **l'arrêt de la gestion purement comptable et déshumanisée des PIAL ;**
- ♦ **des mesures concrètes et spécifiques prises immédiatement pour la protection sanitaire des AESH ;**
- ♦ **la création immédiate d'un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH, la titularisation immédiate sans condition de concours ou de nationalité et un salaire temps plein équivalent à 1,4 fois le smic dès 24H d'accompagnement ;**
- ♦ **une formation professionnelle initiale qualifiante sous statut de fonctionnaire (INSPé) de 24 mois avant une première prise de poste, et l'accès à la formation continue ;**
- ♦ **la création de brigades AESH de remplacement ;**
- ♦ **l'accès pour les AESH aux primes REP, REP+, EREA.**

STOP AUX MENSONGES !

L'ÉCOLE INCLUSIVE BLANQUER EST UNE MASCARADE.

L'accompagnement est un métier à part entière.

**La CGT Educ'action vous défend et vous accompagne.
Agissons partout pour faire respecter les droits des AESH.**

NOUS SOMMES PLUS DE 100 000.

NOUS SOMMES UNE FORCE !

ENSEMBLE IMPOSONS NOS REVENDICATIONS !

